



Communiqué - Projet

La Commission de la FSM pour l'Europe s'étonne que les gouvernements du Danemark, de France, de Norvège, des Pays-Bas et de Suède aient pris la décision de retirer leur plainte concernant la violation des libertés démocratiques en Turquie déposée devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Aucun fait nouveau et sérieux ne peut justifier une telle décision. Le gouvernement actuel de la Turquie continue à pratiquer la repression syndicale, à limiter les droits démocratiques et d'expression, poursuit les procès injustes engagés contre les syndicalistes et les démocrates en général.

Cette décision regrettable prise par ces cinq pays européens cautionne un régime qui s'est instauré par la force, qui gouverne sans tenir compte des droits de l'homme et qui continue à utiliser la repression contre les travailleurs et leurs organisations. La Commission de la FSM pour l'Europe condamne cette attitude et confirme son soutien et toute sa solidarité avec les syndicalistes et tous les démocrates de Turquie. Elle poursuivra son action pour que soit mis fin à tous les procès illégaux en cours, pour obtenir l'acquittement et la réhabilitation des inculpés, la restitution des biens des organisations syndicales de la DISK et le rétablissement des droits syndicaux et démocratiques.

Le 12 décembre 1985

Proposé par le Cde D. Bonvalot,
Secrétaire de la Commission de la FSM
pour l'Europe